

VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 16 novembre 2017

I - Pôle Administration générale

Finances

- 1.1 - Fixation des tarifs journaliers applicables aux classes environnement 2018
- 1.2 - Tarifs du stationnement de surface sur voirie et fixation du forfait post-stationnement (FPS)

II - Pôle Services Techniques

Voirie, Propreté, espaces verts

- 2.1 - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage portant sur le dévoiement de conduites d'eau potable rue Veuve Lacroix

Aménagement urbain

- 2.2 - ZAC des Champs-Philippe – propriétés sises 78, 82, 84 rue Jules Ferry et 29 rue des Bleuets à La Garenne-Colombes – Prise de possession et acquisition amiables

III - Divers

- 3.1 - Décisions
 - 3.2 - Questions orales
-

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 20 heures, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de la Garenne-Colombes.

M. le Maire

Chers collègues, je vous souhaite la bienvenue pour ce Conseil municipal.

Je vais vous donner lecture des délégations de vote. M. Raimbault va arriver en retard. En attendant, c'est M. Perrée qui a la délégation. Mme Fommarty a donné délégation à M. Hervo, Mme Gaillabaud à M. Dubois, M. Ballin à Mme Juvin-Marleix, M. Pinta à M. Butet, Mme de Bellabre à M. Zacaropoulos, Mme Caullery à Mme Legendre, Mme Bordet à Mme Michelet, Mme Luciot à M. Autain, M. Grenard, qui arrivera en retard, à Mme Paillard, M. Martin-Chauffier à M. Dagrass. Voilà pour les délégations de vote.

Il nous faut un secrétaire de séance.

Monsieur Dubois, vous êtes désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 16 novembre 2017

M. le Maire

Sur le procès-verbal de la séance du 16 novembre, y a-t-il des remarques particulières ?

(Mme de Bellabre entre en séance.)

Pas d'oppositions ? On peut considérer qu'il est adopté. Je vous remercie.

I - Pôle Administration générale

Finances

1.1 - Fixation des tarifs journaliers applicables aux classes environnement 2018

M. le Maire

C'est une délibération que vous avez chaque année. Je vous demande de fixer le montant des tarifs journaliers. Vous savez qu'un quotient familial s'applique ; c'est le même que 2017. Il y a un certain nombre de situations pendant lesquelles le tarif n'est pas appliqué complètement et qui sont précisées dans la délibération. C'est la délibération habituelle, pas de surprise.

Avez-vous des questions ou des remarques ?

Je vous en prie.

M. Champion

On avait une question. Certes, c'est tous les ans, mais dans la délibération, normalement, il doit y avoir la raison de l'augmentation. *A priori*, ni dans le texte ni dans les considérants, je ne l'ai trouvée.

M. le Maire

Pardon ?

M. Champion

Normalement, dans une délibération, il doit y avoir la raison de l'augmentation. Les tarifs ont augmenté... Si l'on augmente les tarifs, c'est qu'il y a une raison. Or, cette raison n'est ni dans le texte ni dans les considérants, sauf erreur de ma part. Comme c'est une modification de quelque chose qui préexistait, puisque c'est inscrit dans la délibération, on aimerait savoir pourquoi. De plus, quelque chose qui est étonnant, c'est que...

M. le Maire

C'est très simple, c'est l'application de l'inflation prévue dans le PLF.

M. Champion

Si c'est l'inflation, pourquoi le pourcentage à toutes les tranches n'est pas le même ? Il y a un pourcentage d'augmentation qui me paraît différent.

M. le Maire

C'est le même, mais on a arrondi, parce que se retrouver avec 26,32 centimes... On a arrondi à la dizaine de centime.

M. Champion

Ce serait mieux si c'était affiché.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Madame Naturel ?

Mme Naturel

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Avez-vous le prix par journée plein, sans l'application d'un quotient ?

M. le Maire

Cela varie en fonction du séjour prestataire. Cela varie en fonction d'Houlgate. Ce sont des tarifs valables pour plusieurs types de voyages. Par définition, chaque voyage est différent. Si vous voulez, je pourrai prendre la liste de tous les voyages différents qui ont été choisis, qui ont des tarifs différents, et vous adresser le vrai tarif. On vous fera la liste la prochaine fois.

Mme Naturel

Je vous remercie.

M. le Maire

D'autres remarques ? Merci.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Pourquoi vous abstenez-vous ?

M. Champion

C'est ce que je vous ai dit, et ce n'est pas la première fois d'ailleurs. Dans certaines délibérations, je considère que cela peut paraître évident, mais la raison n'est pas clairement indiquée, ou alors, montrez-moi dans la délibération où c'est clairement indiqué. Sur des petits sujets comme ceux-là, il n'y a pas d'explication.

M. le Maire

Je vous l'ai donnée.

M. Champion

Vous l'avez donnée. C'est pour cela qu'on ne vote pas contre mais qu'on s'abstient.

M. le Maire

Vous ne faites pas confiance, il faudrait que je l'écrive.

M. Conway

Je donne un exemple. Quand vous dites que c'est 10 centimes et qu'on ne va pas faire les 22, quand vous prenez les tarifs pour les très faibles quotients familiaux, à moins de 172, vous étiez à 2 euros et vous passez à 2,10 euros, pour ces familles, cela représente 5 % de hausse. Vous pourriez très bien, pour ces quelques centimes, rester à 2 euros. C'est la première chose.

Deuxième chose, vous dites que l'on est obligé de le faire nous-mêmes, alors que je pense que pour éclairer le vote des conseillers municipaux, ce tableau devrait être à disposition automatiquement pour faire la comparaison des tarifs d'une année sur l'autre, sans avoir à calculer.

M. le Maire

Vous avez, pardon Monsieur, la liste des tarifs qui vous est donnée.

M. Conway

Oui, mais pas ceux de 2017. On est obligé de les reprendre et de calculer nous-mêmes la hausse que cela fait.

M. le Maire

Vous l'avez dans vos archives.

M. Campion

Tout à fait.

M. Conway

C'est ce que vous dites. On fait le travail qui n'est pas présenté automatiquement. On le fait nous-mêmes.

M. le Maire

Oui, c'est considérable !

M. Conway

La remarque n'est pas nouvelle, je l'ai faite à la séance du 16 décembre 2016, mais vous n'étiez pas là. Je peux comprendre que ce n'est pas une répétition pour vous, mais on le dit régulièrement.

M. le Maire

Très bien, je comprends que vous soyez surchargé et que comparer deux tableaux est complexe, je respecte tous les aspects de la chose.

Madame Naturel ?

Mme Naturel

Je voulais simplement faire un commentaire par rapport à la question précédente. Pour le quotient familial, il y a de nombreuses tranches et on peut discuter pourquoi il y a 20 centimes, mais il est intéressant de savoir quel est le taux d'effort par tranche de famille, savoir si, par rapport à la tranche la plus basse ou la plus haute, le taux d'effort est identique. Ce qui m'intéresse, c'est ce taux d'effort.

M. le Maire

Merci beaucoup.

(M. Grenard entre en séance.)

1.2 - Tarifs du stationnement de surface sur voirie et fixation du forfait post-stationnement (FPS)

M. le Maire

Je passe la parole à M. Dransart sur le tarif de stationnement de surface et le fameux FPS qui est une sorte de...

M. Dransart

D'usine qui n'est pas encore terminée.

M. le Maire

C'est quelque chose dont on parle régulièrement maintenant. Tout le monde sait ce qu'est le FPS.

M. Dransart

Vous avez sous les yeux une modification de la délibération qui a été envoyée, puisqu'il y a encore des interprétations qui donnent lieu à quelques corrections, et je pense qu'il y en aura probablement encore l'année prochaine, tant c'est complexe au niveau de la mise en application.

On est obligé de passer cette délibération aujourd'hui, parce qu'on ne pouvait pas attendre les classiques tarifs votés en fin d'année, sinon les services n'auraient pas eu le temps de réformer tous les horodateurs pour la mise en application de ce FPS avec la communication qui va bien pour le 1^{er} janvier.

On va rentrer dans le détail, parce que c'est assez long et complexe. Commençons par l'essentiel : déterminons ce soir le tarif du FPS (forfait post-stationnement). Comme évoqué en Commission Voirie il y a quelques jours, le calcul potentiel des charges que la commune va devoir porter est lié à ce nouveau mécanisme. Nous arrivons à un calcul qui donne ces 30 euros de FPS, chose à laquelle, apparemment, toutes les communes avoisinantes semblent converger, puisque Courbevoie fait 32, Nanterre fait 23 mais a un parcours beaucoup plus dense. Toutes les villes sont à peu près sur la même tranche de tarification, en sachant que personne ne sait exactement ce que vont représenter les charges des communes, car elles ne sont pas encore certaines. On ne connaît absolument pas le comportement des consommateurs face à cette nouvelle réglementation.

Nous sommes partis sur un FPS à 30 euros et nous verrons si cela colle ou pas d'ici un an voire 2 ans, parce qu'à mon avis, ce sera plutôt 2 ans avant de voir le retour sur la totalité des charges de ce nouveau système. Nous proposons, mais nous ne sommes pas obligés de le faire, de mettre en application le tarif minoré. Apparemment, il n'y a que quelques communes qui le font, y compris chez nos voisins. Nous vous proposons de mettre un tarif de FPS minoré qui intervient dans le cas où la personne qui est défaillante, c'est-à-dire soit qui n'a pas du tout payé la place, soit qui a payé mais a dépassé son temps qui correspondait au tarif payé, se fait facturer ce forfait pour stationnement. Si elle règle dans les 5 jours, puisque la loi autorise jusqu'à 5 jours, elle pourra bénéficier d'un tarif dit préférentiel que nous prévoyons à 23 euros. Pourquoi 23 euros ? Il y a plusieurs démarches. La démarche la plus simple est celle que nous présentons

aujourd'hui : la majoration en cas de non-paiement d'un FPS au bout de 3 mois est de 25 %. La minoration que nous proposons est de 25 %. C'est le premier point, la mise en place du FPS minoré.

Ensuite, cela n'est pas forcément lié directement au FPS, mais cela l'est indirectement parce que le FPS oblige la modification des tarifs de l'horodateur. On nous propose une solution pour les Garennois de sorte à avoir un tarif plus intéressant que ce qui est affiché à l'horodateur. Suite à l'expérimentation faite sur les Champs-Philippe depuis un an maintenant, qui a très bien marché, nous mettons en place, avec l'extension du stationnement dans les autres rues, le tarif résidant pour les habitants de la ville, avec trois possibilités plus une nouvelle, les trois possibilités existantes qui étaient – je les rappelle pour ceux qui ne les connaissent pas : il faut s'enregistrer sur le site de la Ville et se déclarer comme résident avec les formalités qui conviennent. Une fois que l'on est enregistré, on a un numéro, et dans ce cas, on peut payer soit à la journée 2 euros – je vous rappelle que le tarif le plus élevé est 4 euros –, donc deux fois moins cher, soit à la semaine 6 euros, soit on paie à la quinzaine 14 euros. On met un point supplémentaire, parce que cela a été demandé, cela fait partie des remontées des usagers des Champs-Philippe : on met au mois, et c'est 24 euros. Cela revient à moins d'un euro pour la journée.

Puisqu'on parlait de tarif résident, il convient de mettre en place une tarification pour les commerçants. Aujourd'hui, les commerçants pouvaient, selon certaines conditions, stationner dans des lieux particuliers, mais cela devenait très compliqué, notamment avec les marchés. Ce qui semblait le plus simple est de mettre en place un tarif commerçant clair et net avec une limite fixée, en accord avec eux, à 3 ou 4 maximum par commerce. Les commerces correspondent à des véhicules liés directement à l'activité. Ces commerçants pourront stationner uniquement en longue durée avec ce tarif, non pas à l'horodateur comme pour le tarif résident, mais avec soit un abonnement mensuel à 25 euros, soit un abonnement annuel à 175 euros.

Voilà pour les grandes lignes.

Passons au détail de la modification du tarif des horodateurs pour la mise en application du FPS. La mise en application du FPS oblige notre collectivité à fixer comme dernière tranche le montant du FPS. C'est pour cela qu'à chaque fois, que ce soit en courte durée ou en longue durée, même si c'est 2 heures 30 pour la courte durée et 8 heures 30 pour la longue durée, on retrouve le FPS dont on a parlé : 30 euros.

Ayant fait cela, on s'est dit qu'il était profitable d'avoir cette occasion pour remettre à plat les tarifs des horodateurs qui étaient très complexes à comprendre du fait des modifications des dernières lois antérieures et qui posent un souci, notamment avec la collecte de la monnaie pour les tarifs aux 5 centimes près. Deux points ont été améliorés : la lisibilité. On a maintenant un pas entre chaque quart d'heure qui est plus lisible, puisque pour la même longue durée, on passe de 30 centimes à 40 centimes entre deux quarts d'heure. On ne peut pas faire plus, parce que sinon, on va se retrouver dans une situation complexe avec le FPS minoré, et on ne peut faire moins, parce que sinon, il n'y a pas suffisamment de collectes pour compenser les charges nouvelles.

On conserve la notion de gravité pour le premier quart d'heure, c'était important. Je précise, parce que c'était indiqué dans la première délibération, mais cela ne l'est plus ici, qu'il y a encore jurisprudence sur le thème des arrêts minutes. Apparemment, les arrêts minutes ne rentrent pas forcément dans le dispositif du FPS, donc on l'a retiré. Pour l'instant, sauf si la loi évolue au cours de l'année 2018, la loi qui continuera à s'appliquer est celle de l'infraction comme pour les places livraisons. Il n'y a pas lieu pour l'instant de créer un tarif avec ce FPS à 30 euros pour ces places dites réservées.

J'imagine que vous avez beaucoup de questions. Je suis prêt à y répondre.

M. le Maire

Merci. Je pense que tout le monde a compris.

M. Dransart

Certainement pas.

M. le Maire

Allons, ne soyez pas pessimiste. Il paraît que le Président François Hollande avait parlé de choc de simplification.

Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Mme Courty

Sur cette délibération, nous nous abstenons, puisque telle qu'elle est proposée ici en délibération relative au stationnement de surface sur la voirie et sur la tarification du tarif post-stationnement, les choses sont présentées de manière à la fois réductrice et passiviste à bien des égards.

Certes, en commission, on a pu observer et on a eu de longues discussions sur la complexité de mise en œuvre et le manque de prévisibilité du dispositif que nous ne nions pas et que nous comprenons. Cependant, tel que les choses ont été énoncées et discutées en commission, de notre point de vue, cela n'a été que l'occasion de regarder comment il serait possible de faciliter, de fluidifier l'usage de la voiture, voire un usage de la voiture dans le périmètre de la ville, de manière à générer une situation où les gens se déplaceraient plus fréquemment, libéreraient facilement des places de parking pour créer un roulement qui ferait que des places de parking seraient plus facilement disponibles, et que le seul objectif donné serait que les gens aient un usage de leur voiture plus facile et donc plus fréquent.

Or, par ce sujet, avant de fixer des tarifs, il aurait été utile et pertinent de dialoguer avec les autres villes, notamment les autres villes du territoire Paris Ouest La Défense, de discuter de l'opportunité de trouver d'autres thèmes au débat, notamment de s'interroger au travers du sujet de stationnement sur la place que nous voulons accorder à la voiture dans la ville et sur les modes de déplacement au quotidien. Alors que la Garenne-Colombes s'engage au sein du territoire dans un plan « air énergie climat » dont la mobilité est un volet essentiel, nous voulons vraiment faciliter l'usage de la voiture et l'usage de la voiture sur des courtes distances.

À propos de la carte résident, elle est donnée ici disponible pour deux véhicules sans aucune majoration pour le second véhicule. Voulons-nous vraiment accepter un modèle de vie avec deux voitures par foyer qui sous-tend un usage quotidien souvent à usage individuel, sans même un dispositif de covoiturage assuré, un modèle qui privilégie la possession du véhicule alors que toutes les tendances et les dynamiques économiques aujourd'hui appellent à des comportements davantage orientés vers les services et les usages plutôt que la propriété du véhicule ?

Nous sommes conscients que les changements de comportement sont nécessaires et à la fois compliqués à opérer, mais il est quand même de la responsabilité des pouvoirs publics, au premier rang desquels des collectivités qui assurent la relation de proximité, relation qui vous est chère, Monsieur le Maire, d'encourager en usant de fermeté, avec les moyens qui sont ceux de la commune, des comportements responsables et, lentement, progressivement, on espère une diminution, voire la fin d'un usage de la voiture de manière individuelle et inconsiderée.

Aussi, nous proposons, Monsieur le Maire, d'encourager, dans une démarche expérimentale, parce que nous reconnaissons la complexité des phénomènes dont il y a une part comportementale évidente, une démarche qui privilégierait des compromis et des dispositifs incitatifs à un non-usage de la voiture au quotidien.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Monsieur Conway.

M. Conway

Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour ce qui concerne la politique du stationnement, la gestion des forfaits post-stationnement est tout à fait secondaire. Vous dites qu'il est essentiel. Je pense que vous confondez le côté essentiel et le côté urgent. C'est tout à fait secondaire par rapport à la politique du stationnement. Ce n'est pas le stationnement payant qui fait rentrer les voitures dans leur parking et dégager la voie publique, c'est le stationnement réglementé. À ce titre, la zone bleue est une option qui est à étudier.

D'autre part, les voitures ventouses, la journée du 16 novembre dernier, à notre dernier Conseil, face à un pic de pollution... Quand le stationnement résidentiel est gratuit, cette disposition est là pour rappeler l'effet positif d'une voiture qui ne circule pas.

Dans les débats, vous avez écrit que de nouvelles places seraient disponibles à partir du 1^{er} janvier. Ce ne sont pas tout à fait de nouvelles places. Il s'agit pour l'essentiel de places qui deviennent payantes. Il y a donc une nuance de taille.

Dans votre présentation orale, il n'y a à nouveau absolument pas de vue d'ensemble : quelles sont les rues qui deviendraient payantes ? Où s'appliqueraient ces tarifs courte durée et longue durée ? Pourquoi y a-t-il une hausse sur les tranches horaires de la deuxième moitié de la longue durée qui est beaucoup plus forte que la hausse sur les premières 4 heures ? Vous parlez de la carte résident et vous dites que c'est 2 euros au lieu de 4 aujourd'hui, mais cela passe à 8 dans le nouveau tarif. Cela veut-il dire que vous encouragez les résidents à stationner pour la journée ? Tout cela mérite d'être présenté et débattu.

Vous ne prévoyez aucun tarif pour les voitures à faible pollution, les hybrides, les gaz, etc. Vous parlez des collectes. Il existe, pour votre information, des cartes vertes.

Dernier point, vous avez souligné qu'il fallait aussi assurer la collecte pour compenser les charges qui sont nouvelles. Là-dessus, je rappelle l'intérêt de la zone bleue qui permet de limiter le recours aux horodateurs et d'alléger les charges d'installation et de collecte.

Pour ces raisons, nous voterons contre cette délibération.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Chacun a sa position. Premièrement, que l'on soit d'accord ou pas, la réalité est que la loi est là : il faut que nous délibérions sur le FPS. On peut faire tous les beaux discours que l'on veut, avant le 31 décembre, il faut que l'on ait un tarif.

Deuxième élément, quand on regarde attentivement les tarifs, on s'aperçoit qu'actuellement, en longue durée – je parle sous le contrôle de M. Dransart – pour 8 heures de stationnement, un Garennois paie 4 euros. Demain, avec la carte résident, il paiera un euro. Dire qu'il y a une augmentation de tarif est faux, évidemment à condition de prendre une carte de stationnement. Quand on prend la carte de stationnement, on passe de 4 euros à un euro par jour pour stationner en zone longue durée.

Troisième point, quand on compare, puisque nous l'avons évidemment fait, les tarifs avec les villes voisines, on est sur des FPS tout à fait modérés. Le FPS de la Ville de Paris était de 50 euros. Quand on compare les tarifs artisans avec celui des villes voisines, nous sommes parmi les tarifs les plus bas, puisque Courbevoie, c'est 50 euros, Garches 40 euros par mois, Saint-Cloud 25, Colombes 35, Bois-Colombes 42, et nous sommes à 25. Sur tous ces éléments, nous n'avons pas à rougir. Nous faisons les choses le plus proprement possible.

Enfin, l'idée de « il n'y a qu'à pas faire payer, il faut mettre une zone bleue et cela marchera », il faut dire les choses : la gestion publique, on peut se raconter des petites histoires et, comme disait de Gaulle avec l'Europe, sauter comme un cabri et dire « l'Europe, l'Europe ». La zone bleue, pour que cela fonctionne, il faut la contrôler. S'il y a une zone bleue qu'on ne contrôle pas, il n'y a pas de zone bleue. Le coût du contrôle, il faut le couvrir.

Ce que nous vous proposons ici, c'est un *business plan* qui permet tout juste l'équilibre du système. On ne fait pas d'argent avec cette affaire, on ne fait qu'équilibrer la dépense qui sera nécessaire au bon contrôle qui sera vertueux, parce qu'il permettra de lutter contre les voitures ventouses. Il ne faut pas se faire d'illusion, c'est la réalité des choses. Colombes, Courbevoie et Bois-Colombes sont passés en

payant, en tout cas les rues adjacentes aux nôtres, et aujourd'hui, nous devenons un vaste parking à voitures, pour les voisins essentiellement. Nous avons beaucoup d'amitié pour nos voisins, mais autant avoir des relations plus saines. Voilà l'affaire.

On peut avoir de grands discours sur l'évolution de la place de la voiture, etc. Je suis d'accord pour l'avoir, et nous l'avons à travers le plan que nous mettons en place au niveau du POLD, mais de grâce, acceptons l'idée que de toute façon, nous sommes contraints de délibérer. On ne se raconte pas d'histoire.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Monsieur Dransart, vous voulez compléter ?

M. Dransart

Le FPS que nous fixons est pour une journée. Le FPS dont parlait M. le Maire à Paris, Bordeaux et ainsi de suite est pour 4 heures. En réalité, c'est trois fois ce montant de la journée. Le prix de la place est à 105 euros à Bordeaux, à 110 à Paris par jour. On n'est pas tout à fait dans les mêmes niveaux.

M. le Maire

En même temps, les enjeux ne sont pas les mêmes. Tu as raison de le rappeler. Que l'on ne vienne pas nous chercher sur cette affaire, parce que nous avons été particulièrement sages et modérés.

Le vrai sujet est que l'on est face à une complication administrative qui nous est imposée. On ne peut pas dire que le choc de la simplification a pleinement trouvé tout son essor dans cette affaire. Nous sommes, toutes les communes de France, soumises à une certaine inconnue. Comment le système va-t-il fonctionner ? Nous ne le savons pas réellement. C'est pour cela qu'il faut avoir une attitude prudentielle. Il est très probable que dans les mois qui viennent – il faudra d'abord faire un retour d'expérience de cette affaire – on reverra un certain nombre d'éléments du type de réglementation, sur la durée, sur les tarifs, sur l'unité d'augmentation. Tous ces éléments mériteront d'être revus.

Je remercie Jean-François, il a fait un travail d'orfèvre dans cette affaire.

M. Dransart

Puisqu'on parlait de modification à venir, il y en aura forcément, puisqu'aujourd'hui, on ne sait pas exactement le montant que les communes vont percevoir au titre de la mise en place du FPS. Avant, c'était simple, il y avait un mécanisme, la Région et le STIF... On ne va pas rentrer dans le débat. Cela va être fixé à l'issue de la recette 2017 et il faudra que l'on verse le même montant dans les années à venir, sans savoir quelle est la collecte. C'est complètement dissocié de la collecte du FPS.

Deuxièmement, quand il y aura des réclamations, parce qu'il pourra y en avoir... Aujourd'hui, personne ne sait qui devra rembourser les usagers : est-ce la commune, est-ce l'État, parce que cela passe par différents mécanismes ? Enfin, l'Ile-de-France fait partie d'un point très particulier concernant le FPS. On a des EPT, le POLD. Certaines communes ont des EPCI et des communautés de communes.

(Mme Raimbault entre en séance.)

La loi est différente selon la situation de chaque commune, donc personne ne sait qui va reverser quoi. On ne devrait pas reverser au POLD ni à la métropole, puisqu'on a déjà la Région et le STIF, mais ce n'est pas encore très clair pour tout le monde. On sera obligé de repasser quelques délibérations et peut-être même, si on rembourse les usagers, de passer le remboursement de l'usager en délibération.

M. le Maire

Merci.

Nous sommes partis pour un an sympa.

On peut passer au vote.

Qui est contre ? 2. Qui s'abstient ? 3. Qui est pour ? Je vous remercie.

C'est parfait. Merci de prendre vos responsabilités.

Je passe toujours la parole à M. Dransart qui, cette fois-ci, va vous parler d'écoulement d'eau.

II - Pôle Services Techniques

Voirie, Propreté, espaces verts

2.1 - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage portant sur le dévoiement de conduites d'eau potable rue Veuve Lacroix

M. Dransart

Il s'agit d'une délibération qui vient contredire la délibération que nous avons passée en 2015, qui donnait délégation aux usagers pour tous les travaux d'intervention sur le réseau d'eau potable, chose que nous avons convenue avec tous (*inaudible**) de manière à simplifier et harmoniser la gestion de ce réseau. Comme (*inaudible**), c'est beaucoup plus simple.

En ayant fait cela, le SEPG se trouvait confronté à une problématique importante. D'une part, il y a eu une montée en flèche du nombre d'interventions liées à la construction plus importante que les années précédentes dans les différentes communes, donc ils ont eu plus de dossiers à passer. D'autre part, ils sont confrontés à des urgences concernant le tramway et le Grand Paris Express qui, d'un seul coup, sont venus leur apporter des projets sur lesquels ils devaient intervenir, puisque cela passera par nos communes membres du SEPG. On ne

parle pas de petits 70 mètres linéaires comme c'est le cas pour les Champs-Philippe, mais de plusieurs kilomètres et de gros collecteurs et pas de petits réseaux.

Le SEPG, en 2015, avait 5 projets par an, est passé en 2016 à 21 projets. L'année 2017 n'est pas finie et ils en sont déjà à 71 projets. Ils n'y arrivent pas. Il va falloir un temps pour qu'ils s'organisent, qu'ils montent les effectifs. Ils ont, en parallèle, modifié les procédures de gestion interne en passant des accords-cadres pour éviter d'avoir à passer des marchés pour chacun des travaux proposés pour chaque commune, ce qui va accélérer le processus. Quoi qu'il en soit, le délai administratif pour la gestion de ces (*inaudible**) fait que l'on ne pourra pas avoir d'interventions du SEPG dans des délais de 4 à 5 mois. Il faut donc penser très en amont nos revendications, mais quand il y a des promoteurs qui arrivent avec des travaux privés, c'est difficile d'anticiper parce qu'on ne les connaît pas. Même nous, quand on intervient sur des réservations de rue – on va le faire par exemple avenue Colombier Bernard – c'est seulement quand on va ouvrir la rue qu'on saura s'il y a des interventions à faire. On ne pourra pas le savoir un an à l'avance.

Cette délibération est plutôt à titre exceptionnel et cela arrive pour quelques communes que l'on avait (*inaudible**) de travaux, mais il n'est pas complètement inutile de la voir se produire dans un avenir proche, même si à l'avenir, de toute façon, SEPG doit prendre en charge la totalité de ces travaux. Voilà l'esprit dans le détail. Toute la convention fait qu'elle nous redonne tous les pouvoirs pour faire ces travaux dans les délais permettant à la ZAC d'être réalisée dans le temps.

M. le Maire

Merci, Monsieur Dransart.

Des questions à M. Dransart ?

M. Champion

Si je comprends bien, la SEPG s'était engagée à réaliser ces travaux et elle vient de dire à la commune qu'elle ne tiendrait pas ces délais, ce qui pose problème pour la livraison des nouvelles constructions, je suppose ?

M. Dransart

Oui, parce qu'il nous faudrait attendre un an, ce qui n'est pas possible.

M. le Maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

Le point suivant, Monsieur Hervo, sur la ZAC des Champs-Philippe. C'est l'acquisition de propriétés rue Jules Ferry et rue des Bleuets. Je vous en prie.

Aménagement urbain

2.2 - ZAC des Champs-Philippe – propriétés sises 78, 82, 84 rue Jules Ferry et 29 rue des Bleuets à La Garenne-Colombes – Prise de possession et acquisition amiables

M. Hervo

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir mes chers collègues.

Aujourd'hui marque le terme d'une négociation longue avec la famille Courbez, dont je salue plusieurs représentants qui sont dans la salle, sur l'acquisition d'une partie des parcelles dont ils sont propriétaires situées rue Jules Ferry, entre le cimetière et la rue des Bleuets. Il s'agit d'un ensemble de parcelles qui sont, pour 4 d'entre elles, des parcelles à usage d'habitation, à différencier de l'activité professionnelle. Deux de ces parcelles sont des parcelles de la rue des Bleuets proprement dite qui étaient propriétés privées, et une parcelle est à usage de garage.

Le rapport que vous avez sous les yeux explique dans le détail tous les tenants et aboutissants de cette affaire. L'ensemble de ces parcelles représente un total de près de 2 400 m², des constructions dans lesquelles encore 3 locataires devront faire l'objet d'opérations de relogement par la Ville.

Le rapport que vous avez sous les yeux relate plus exactement l'ensemble de ces négociations qui ont été assez longues, puisqu'elles ont démarré en décembre 2014 pour se conclure le 25 septembre dernier, l'accord s'élevant à 4,4 millions d'euros, moyennant un certain nombre de conditions de prise de possession, de libération différée dans la mesure où l'une de ces passerelles est encore habitée par ses propriétaires.

Je vous demande d'approuver cette acquisition et d'autoriser M. le Maire à la signer, signature qui devrait intervenir avant la fin de cette année.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Des questions ?

M. Champion

Une précision sur les locataires. Est-ce que la solution de relogement est déjà connue ?

M. Hervo

Pour un accord qui est intervenu il y a peu, non. Elle est en cours de recherche. Il est bien évident que nous ne procéderons à la démolition qu'une fois que les locataires auront été relogés.

M. le Maire

Nous sommes rassurés.

Mme Naturel

Je voterai favorablement à cette délibération, puisque nous avons besoin d'équipements publics et de logements supplémentaires.

Mon intervention concernera 3 points, dont un point qui a déjà été répondu par M. Hervo concernant les locataires. C'est très bien qu'ils soient dans une procédure de relogement. Effectivement, on doit les accompagner, puisqu'ils ne sont pas responsables de la situation. Vous nous tiendrez sûrement au courant des évolutions.

Mon intervention sera plus spécifiquement sur la méthode d'expropriation qui a été employée à l'encontre de la famille Courbez. Tout le monde ici connaît la marbrerie Courbez, ainsi que les membres de la famille, tant leur histoire familiale et professionnelle est intimement liée à l'histoire de la ville et au paysage garennois. Marbrier depuis trois générations, cette entreprise existe depuis des années. Après la guerre, les grands-parents ont repris cette marbrerie, puis les parents en 53 et les enfants. Enfants et petits-enfants sont nés à La Garenne, y ont grandi et fréquenté nos écoles. Je suis certaine ce soir de ce fait, que c'est avec regret et émotion partagée par toutes et tous que nous voyons cette page se tourner dans l'histoire de notre ville et ce lieu disparaître. Peut-être que dans le prochain projet et les commerces prévus, il y aura une marbrerie qui aura l'occasion de s'installer. Nous y reviendrons sur le point du projet.

Ce soir, je suis touchée par le déroulement de cette histoire qui m'a l'air un peu kafkaïenne. On peut imaginer aisément que quitter ce lieu est déjà difficile pour la famille Courbez tant elle y a consacré du temps, de l'énergie, du cœur et du savoir-faire pour faire vivre ce commerce qui a accompagné les personnes qui traversent des moments difficiles et douloureux. Ce soir, nous expropriions d'anciens Garennois qui étaient utiles à notre ville et qui n'ont pas forcément envie de partir. Pourquoi rendre ces choses si compliquées ? Pour ma part, je suis choquée par la manière un peu autoritaire de ces négociations. À la lecture de la délibération, on s'aperçoit du caractère très juridique et laborieux de cette négociation qui a été longue et difficile et qui a mis du temps à être mise en route. C'est une affaire, comme vous l'avez dit, qui a débuté il y a des années, et nous devons acter ce soir en précipitation dans un deuxième Conseil, alors qu'on a eu un Conseil il y a 10 jours. Je m'étonne du déroulé. Je m'étonne aussi qu'on puisse être exproprié en 2012 et n'en être informé qu'en 2014. Peut-être avez-vous des précisions à nous apporter ce soir sur la façon dont cela s'est passé ?

Concernant le projet, je le découvre un peu par les pièces consultables en mairie. J'ai vu que 4 solutions avaient été envisagées. Avez-vous plus de précisions ? Est-ce bien une école qui va être prévue, le nombre de classes ? J'ai vu que le nombre de classes était fluctuant ; on est passé de 10 à 9. Par rapport à Guest qui a bénéficié d'ouvertures, cela s'est équilibré entre les deux zones. Il était également prévu un CTM. Je l'ai lu dans l'historique du dossier. Maintenant, je crois qu'il n'est plus prévu. C'est dommage, cela aurait permis de l'intégrer dans notre ville. Une crèche de 40 berceaux était prévue.

Avez-vous des précisions à nous apporter ? Je vous remercie.

M. le Maire

Monsieur Hervo.

M. Hervo

Je vais essayer de répondre à cette avalanche de questions.

Tout d'abord, je vous remercie de rendre hommage à la famille Courbez. Effectivement, c'est une vieille famille garennoise que je connais depuis beaucoup plus longtemps que vous.

M. le Maire

C'est normal !

(Rires.)

M. Hervo

Je n'y suis pour rien et vous non plus.

Par ailleurs, j'ajouterai que la famille Courbez n'est pas obligée de quitter La Garenne. Si elle entendait rester sur La Garenne – je vois Mme Courbez qui hoche la tête –, nous nous en réjouirions, mais ce sera son choix.

Vous avez un peu le culot de parler de négociations à la hussarde ou de négociations violentes, mais quand une affaire dure 4 ans, cela veut dire que l'on a pris toutes les précautions et que l'on a privilégié à tout prix le dialogue avec la famille Courbez. Je dois ici rendre hommage à la qualité de nos avocats respectifs qui ont su, de façon confidentielle entre eux, faire jouer les intermédiaires pour que les choses se passent correctement et sereinement.

J'ai peut-être oublié des choses au passage. Vous avez parlé du programme. Vous dites qu'il y a eu expropriation en 2012 et que c'est scandaleux que cela n'aboutisse qu'en 2017.

Mme Naturel

Je n'ai pas dit cela !

M. Hervo

Cela prouve qu'on prend le temps. Vous avez dit qu'il faut qu'on délibère en catastrophe dans un Conseil municipal exceptionnel. C'est simple, et je rends grâce à M. Boulard. Si on n'a pas délibéré au précédent Conseil, c'est que l'administration très submergée n'était pas

prête et que nous avons pris l'engagement moral de délibérer avant la fin de cette année auprès de la famille Courbez, pour que l'acte notarié puisse être signé avant la fin de cette année. Voilà ce qu'on appelle de la précipitation. Non, c'est le respect d'un engagement que nous avons pris. Vous avez parlé d'expropriation, ce n'est pas le cas. Ce sont des acquisitions amiables dans le cas, pour la plupart des parcelles, d'une déclaration d'utilité publique. On reste néanmoins dans le cadre d'une négociation amiable avec une prise de position amiable.

Ensuite, vous avez parlé des projets. Effectivement, depuis le début de nos réflexions sur la ZAC qui datent de 2003, si vous vous souvenez, on a tout imaginé. Aujourd'hui, il y a un programme de la ZAC qui a été voté par le Conseil municipal, qui a été arrêté par M. le Préfet qui, sur l'essentiel de ces parcelles, prévoit la réalisation d'une école dont le besoin scolaire avait été identifié à 13 classes pour l'ensemble de la ZAC. Nous en avons créé 4 sur l'école Guest, il nous en reste 9 à créer sur ces terrains.

Voilà où nous en sommes en matière de programme. Si vous fouillez dans nos archives, venez fouiller dans mon bureau, vous trouverez 28 projets, 28 idées différentes en tous genres, parce qu'on a cogité. Je ne dis pas que l'école telle qu'elle est dessinée aujourd'hui est ce qu'on va faire, peut-être que cela va évoluer, mais le Conseil municipal aura à en connaître, puisqu'on ne modifie pas le programme de la ZAC sans délibération du Conseil municipal. Le projet aujourd'hui, c'est une école. Vous pouvez venir dans mon bureau, je n'ai plus de projet en stock pour l'instant.

M. Conway

Vous espériez que la famille Courbez resterait sur La Garenne. Il me semble que certaines parcelles ne font pas l'objet du débat de ce soir. Ils ont la possibilité, même sans faire de choix, de rester Garennois.

M. Hervo

C'est une affaire de famille, puisque la parcelle qui reste en propre entre les mains des personnes de la famille Courbez est habitée par M. et Mme Courbez, les parents.

M. Conway

Je voulais revenir sur ce délai de 2012, même 2017. Nous voterons pour cette délibération, mais je voudrais illustrer par l'évolution notamment des montants pour rappeler pourquoi on militait pour un débat posé se donnant le temps de la négociation et ne prenant pas comme l'alpha et l'oméga la valeur émise par les Domaines. Par exemple, on voit qu'entre l'avis qui a été rendu en mars 2013, l'avis qui a été rendu en juin 2015 et l'avis qui a été rendu en novembre 2017, l'évolution de l'avis des Domaines qui suit quelque part l'évolution des négociations. Je voulais rappeler notre position par rapport à cela. Il ne faut pas oublier que la commune est en situation de force, puisqu'il y a une expropriation prononcée et un marché de transaction qui s'assèche, puisque le seul repreneur potentiel est la commune ou, à l'époque, la SEM.

Je dénonçais le fait de prendre comme repère, d'une part, l'avis des Domaines et, d'autre part, de ne pas prendre en considération quand l'exproprié était dans une situation d'urgence, s'il allait prendre une retraite méritée à un endroit qu'il avait préparé, que c'était sa cagnotte pour aller s'installer dans le lieu de son choix, ou s'il y avait une mobilité professionnelle qui se passait ou un décès, etc. Dans ce cas-là, un recours pouvait être de pressuriser le temps et faire ce que j'appelais une spoliation. Ce n'est pas une question d'expropriation ou de négociation amiable, mais quand il y a une négociation amiable et que la personne en face n'a pas le choix, un déséquilibre peut s'installer.

Je tiens à souligner que depuis plus de 2 ans, il y a vraiment un changement d'approche dans ce domaine. Ce soir, on le constate tout à fait. Je salue le résultat acquis qui, à mon sens, à la lecture des documents, est satisfaisant. Un équilibre est trouvé entre les besoins de la commune et les besoins de la famille expropriée.

M. Hervo

Merci de vos compliments.

Je m'aperçois que je n'ai pas répondu à l'une des questions de Mme Naturel qui avait souhaité savoir s'il était prévu de réinstaller une marbrerie dans le secteur.

M. le Maire

Il faut lire le programme de la ZAC.

M. Hervo

Il y a, dans le programme théorique des immeubles qui peuvent se construire sur le secteur dit Ferry-Fauvelles, c'est-à-dire entre le cimetière et le carrefour Jules Ferry et Fauvelles, un commerce au rez-de-chaussée qui, s'il trouve un repreneur, est destiné à accueillir une marbrerie funéraire et fleuriste. Maintenant, y a-t-il un besoin ? Nous avons interrogé le SIFUREP qui a été incapable de nous répondre. C'est une science qui n'est pas très exacte.

Je vous rassure, nous avons pensé à la sauvegarde de la marbrerie.

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, permettez-moi de faire une remarque après avoir entendu les quelques interventions. Je suis très conscient, et Jean-Pierre Hervo est dans la même attitude que moi, du caractère source de meurtrissure que peut représenter le fait de quitter un endroit que l'on habite, un endroit où l'on a passé son enfance, une partie de sa vie. Nous sommes tout à fait conscients de cela. Nous avons toujours fait en sorte d'éviter tout ce qui pouvait heurter les Garennois à qui l'on demandait de quitter le lieu où ils habitaient. Nous l'avons toujours fait.

Je rappelais que la ZAC avait été créée en 2004, l'utilité publique en 2007. Nous sommes en 2017. Parler, comme je l'ai entendu, de spoliation, de brutalité, d'expropriation, alors qu'il ne s'agit pas d'expropriation – les mots ont un sens, il ne faut pas dire n'importe quoi

–, alors que la ZAC est créée en 2004 et que nous sommes 13 ans plus tard... Je peux vous donner une liste de villes où les élus municipaux, de droite et de gauche – il y en a pour tout le monde – n'ont pas ce souci de tenter de traiter un à un les cas. Dès qu'ils ont la loi, ils avancent. 13 ans, entre 2004 et 2017. D'autres Garennois connaîtront l'acquisition par la Ville encore plus tard qu'aujourd'hui, donc cela mettra plus de 13 ans. Je veux bien entendre que nous avons tous les défauts, mais parler de brutalité en matière d'acquisition foncière, je trouve que c'est vraiment injuste, et encore plus injuste que cela ne correspond à rien dans l'idée que nous nous faisons des relations entre nous, la municipalité, et nos administrés. Je veux bien tout entendre, mais il y a des choses qui méritent...

Enfin, j'entends également que dans le débat politique, parfois, les mots dépassent la pensée des uns et des autres, mais nous sommes entre nous. On ne peut pas non plus se raconter d'histoire, d'un côté nous reprocher une lenteur qualifiée de kafkaïenne et de l'autre nous dire que nous sommes brutaux. Il faudrait savoir : on est brutal ou on est lent ? On nous reproche dans le même discours les deux choses. Nous n'avons pas été brutaux, nous avons été lents, mais nous assumons cette lenteur, parce que c'est grâce à cette lenteur que nous avons réussi à panser des plaies, comprendre les problématiques qui sont à chaque fois différentes d'une parcelle à l'autre. L'application de la loi peut se faire effectivement de manière brutale et kafkaïenne. À La Garenne, cela n'a pas été le cas. Cela n'a jamais été le cas, n'est-ce pas, Jean-Pierre ? Nous avons toujours fait en sorte que ce ne soit pas le cas et j'espère que dans l'avenir, cela continuera à ne pas être le cas.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Monsieur Conway.

M. Conway

Je voudrais intervenir pour corriger votre « jamais » en rappelant le cas emblématique de Mme Maryse Molle* qui habitait un appartement rue Pasteur et qui travaillait à La Défense. Arrivée à l'âge de la retraite, elle voulait réaliser son bien pour aller dans l'endroit de son choix passer sa retraite. Elle s'est rapprochée de la mairie, a fait une demande d'intention d'aliéner, elle proposait 100 000 euros, il me semble, et la mairie proposait 78 000 euros. Elle est allée devant le tribunal qui a statué pour le fixer à 105 000 euros. La mairie a fait appel et, pendant ce temps, Mme Molle* ne pouvait ni vendre ni louer, puisqu'elle était en situation de captation de transaction. Finalement, la mairie a été condamnée en appel à payer 112 000 euros, et à ce moment-là, la mairie a dit : « cela ne nous intéresse pas, on attend ». Mme Molle* n'a eu d'autre choix que d'aller devant les tribunaux pour attaquer la décision de la SEM, puisqu'à l'époque, c'était la SEM.

Il y avait une méconnaissance du rapport de force défavorable entre la commune, puissance publique, et un propriétaire qui désirait vendre son bien dans des conditions contraintes. Ne dites pas jamais. C'était un cas pour lequel il y a toutes les pièces. Cela a été longuement débattu au sein de cette instance pour dire que c'est le genre de chose que l'on ne veut plus voir.

Vous disiez que tous les élus n'ont pas ce souci. Effectivement, quand quelqu'un est exproprié ou fait partie de l'arrêté de cessibilité, etc., il n'est plus électeur sur La Garenne. Peu d'élus vont se préoccuper de quelqu'un qui ne fait déjà plus partie de la commune. Ce soir, par contraste, je salue le résultat obtenu. Ce ne sont pas les mêmes montants, ce n'est pas le même enjeu, mais la démarche a tout à fait changé depuis 2 ans.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Je note vos félicitations. Sur les cas que vous évoquez, la grande différence entre vous et moi, c'est que je suis dans l'incapacité de vous donner un certain nombre d'informations personnelles, parce que les dossiers personnels sont des dossiers personnels. Je ne veux pas jouer à ce petit jeu et sortir tout. Les affaires que vous évoquez ont des aspects divers et compliqués et je ne veux pas, devant le Conseil municipal, aborder des questions de négociation parfois très personnelles. Il est parfois plus confortable d'être dans l'opposition, on peut asséner des vérités, mais en réalité qui n'en sont pas. C'est la vérité, je ne peux pas vous en dire plus.

Sans aller jusqu'à ce que le ministre des Comptes publics a dit hier ou avant-hier sur l'opposition, une phrase terrible : « Dire n'importe quoi est l'apanage de l'opposition »... Je ne suis pas allé jusque-là, c'est ce qu'a dit M. Darmanin ou je ne sais plus qui. Je trouvais que la formule était un peu brutale. Je suis Maire et je ne peux pas, quand vous évoquez un cas particulier, vous donner tous les éléments de la discussion parce que j'ai une responsabilité. C'est un peu facile de profiter de cette asymétrie de possibilité de discuter.

Tout le monde aura apprécié. Nous passons au vote sur l'acquisition amiable, et pas une expropriation – cela fait partie des mots qui sont parfois utilisés – de ces parcelles.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci beaucoup.

III - Divers

3.1 - Décisions

N°2017-449 Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture, l'achat, la création, la pose de décors et de décorations lumineuses pour les fêtes de Noël de la commune de La Garenne-Colombes

N°2017-450 Contrat avec La Compagnie 3 Chardons relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 20 décembre 2017 à la médiathèque municipale

N°2017-451 Contrat avec "Le Salon du Chocolatier" relatif à l'organisation de deux ateliers chocolat prévus le jeudi 28 décembre 2017 à l'école élémentaire Sagot-Voltaire

- N°2017-452 Contrat avec le Théâtre de Marionnettes de Montrouge relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 6 décembre 2017 à la médiathèque municipale
- N°2017-453 Contrat avec l'association des Mots & des Notes relatif à l'organisation d'un thé dansant prévu le dimanche 10 décembre 2017 au Théâtre de La Garenne
- N°2017-454 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne, en faveur de l'Inspection de l'Éducation Nationale 27ème circonscription
- N°2017-455 Convention relative à la mise à disposition du stand de tir, à titre onéreux, en faveur de la Ville de Bois-Colombes
- N°2017-456 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne en faveur de la société 7 Skills Production
- N°2017-457 Marché à procédure adaptée relatif à une mission de maîtrise d'œuvre de dépollution, de désamiantage et de démolition pour le compte de La Garenne-Colombes
- N°2017-458 Marché à procédure adaptée relatif à l'étude de faisabilité et de programmation pour la création d'un cinéma, du conservatoire, de bureaux administratifs et de locaux à vocation culturelle à La Garenne-Colombes
- N°2017-459 Contrat avec La SARL Swank Films Distribution France relatif à l'organisation de deux projections prévues le 17 décembre 2017 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N°2017-460 Avenant au contrat avec la Compagnie Viva relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le vendredi 15 décembre 2017 au Théâtre de La Garenne
- N°2017-461 Contrat avec l'association Man D'dappa relatif au spectacle de fin d'année prévu le 28 novembre 2017 à l'école maternelle Ernest Renan
- N°2017-462 Contrat avec la compagnie Pois de Senteur relatif au spectacle de fin d'année prévu le 18 décembre 2017 à l'école maternelle René Guest
- N°2017-463 Contrat avec Madame Lessia Grytsak relatif à la fête de fin d'année des crèches Bonnin et Verdun prévue le 13 décembre 2017
- N°2017-464 Contrat avec l'association Tralalaire relatif à la fête de fin d'année de la crèche Jean Bonal prévue le 12 décembre 2017
- N°2017-465 Contrat avec l'association Vanille et Cie relatif à la fête de fin d'année de la crèche Joffre et du Multi-accueil Monique Mangeard prévue le 18 décembre 2017
- N°2017-466 Contrat avec la Compagnie Zébuline relatif à la fête de fin d'année de la crèche Les Vallées prévue le 20 décembre 2017
- N°2017-467 Contrat avec la Compagnie Zébuline relatif à la fête de fin d'année de la crèche Les Vallées prévue le 5 décembre 2017
- N°2017-468 Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Madame Tiphaine Monnet

M. le Maire

Avez-vous des questions sur la liste que vous avez dû recevoir ?

Redonnez-moi le numéro, s'il vous plaît.

M. Campion

C'est la 458, pour avoir les tenants et les aboutissants concernant une étude de faisabilité et de programmation pour la création d'un cinéma, d'un conservatoire, de bureaux administratifs et de locaux à vocation culturelle à La Garenne-Colombes. Cela fait partie des appels d'offres qui ne passent pas en commission.

M. le Maire

Nous avons acquis – nous en avons parlé dans ce Conseil – l'ancien terrain de la Caisse primaire d'Assurance Maladie. Ils nous ont fait une étude pour savoir si ce terrain peut accueillir, et dans quelles conditions, un certain nombre d'équipements publics, un conservatoire, des bureaux administratifs, une salle de cinéma, des locaux à vocation culturelle. Pour cela, il faut l'étudier. Un marché a été passé.

Pas d'autres questions ? On vous donnera le résultat quand l'étude sera faite.

M. Duclos

Il serait souhaitable d'associer les habitants et pourquoi pas les élus.

M. le Maire

Bien sûr. On est aux balbutiements du « truc ». On ne sait pas ce qui va se faire. On est en train de voir si c'est possible, s'il faut le faire sur cette parcelle, sur une deuxième parcelle, etc. On est aux balbutiements. Quand on arrive avec un projet et qu'on n'y a pas travaillé, vous nous dites « vous n'y avez pas travaillé », et quand on y travaille, vous nous dites (*inaudible**). Quand on aura les idées plus claires on en parlera pour savoir ce qui est faisable et pas faisable.

Pas d'autres questions ?

M. Duclos

Sur la 456, le théâtre de La Garenne est prêté à la société 7 Skills Production, société de production de vidéos. Quelle est la raison de ce prêt ?

M. le Maire

Je vous lis la phrase : convention relative à la mise à disposition du théâtre pour l'organisation d'un tournage qui se tiendra le lundi 20 novembre 2017 de 14 heures à 18 heures. En contrepartie, les enfants de la classe de musique de Guest sont venus découvrir le tournage et ont rencontré le musicien qui leur a fait une démonstration.

M. Duclos

Sur la 457, il y a des études de dépollution et de désamiantage. Cela concerne quelle parcelle ?

M. le Maire

Cela doit être probablement dans la ZAC. C'est le marché global ?

C'est dans l'hypothèse où quelque chose se passe sur la CPAM, ce que je vous ai évoqué. Ce marché permettra d'avoir une maîtrise d'œuvre de dépollution et de désamiantage.

Pas d'autres questions ?

Nous passons aux questions orales.

3.2 - Questions orales

M. le Maire

Qui veut commencer ?

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Monsieur le Maire, cette question vous a été envoyée le vendredi 24 novembre dans les délais prévus par le règlement intérieur pour vous permettre de préparer votre réponse. Conformément à ce même règlement, nous ne pourrons pas réagir à la réponse que vous ferez en fin de séance.

Nous avons pris connaissance de la date du Conseil de ce lundi 27 novembre, le mardi 21 novembre à 19 heures 15. La loi vous impose le respect d'un délai minimum de 5 jours francs pour un tel envoi, délai, nous l'avons vu encore ici, strictement respecté quelques heures avant l'extrême limite. Votre municipalité est pourtant une des rares à faire coïncider la transmission de la date d'un Conseil municipal avec la transmission de l'ordre du jour en tant que tel. En confondant ainsi volontairement la fixation de la date avec l'ordre du jour du Conseil, vous continuez à afficher votre peu de considération pour les élus qui, comme tout un chacun, ont un agenda professionnel, familial, social, pour ne citer que ces domaines.

Pour les élus de l'opposition, dont nous faisons partie, Jean-Florent Campion et moi-même, nous avons également la charge de porter la voix des Garennois désirant faire entendre leurs spécificités. À ce titre, nous ne pouvons pas donner une procuration, comme le font les élus de la majorité à leurs collègues qui votent toutes les résolutions présentées.

Ceci étant exposé, voici nos questions :

1) Connaissez-vous la date de ce Conseil le 16 novembre, date du précédent Conseil ? Si oui, pour quelle raison n'avez-vous pas donné cette information aux élus et aux Garennois ? Si non, quelles sont les raisons de cette nouvelle séance à 10 jours d'intervalle ?

2) Quand déciderez-vous, à l'instar de nombreux autres maires alto séquanais, à communiquer à l'avance les dates des conseils municipaux ? Ceci permettra aux Garennois comme aux élus de s'organiser en conséquence, sans dépendre de votre agenda apparemment compliqué par le cumul de vos activités.

Nous vous remercions de vos réponses.

M. le Maire

Manifestement, votre agenda est aussi compliqué par le cumul de vos activités, ce qui est l'objet de votre question. D'abord, nous avons nous aussi, comme vous dites, la charge de porter la voix des Garennois. Vous n'avez pas le monopole de la charge de porter la voix des Garennois. La majorité l'a aussi et, j'ose dire, au moins d'une manière aussi équivalente pour ne pas être désagréable à votre rencontre.

Le deuxième point est que je ne connaissais pas la date d'aujourd'hui lors du précédent Conseil. Pourquoi avons-nous organisé cette nouvelle séance ? C'est pour la raison qui vous a été donnée tout à l'heure : il nous fallait délibérer le plus vite possible pour le fameux FPS pour qu'il soit mis en place le 1^{er} janvier prochain. Nous ne voulions pas attendre la date prévue, probablement fin décembre, aux alentours du 20, 21, 22 décembre, avant les vacances.

Troisième point, il est faux de dire que les autres maires font différemment. La plupart des autres maires font comme nous faisons, c'est-à-dire à la fois adressent la date du Conseil municipal et l'ordre du jour tel que c'est prévu par la loi. Je souhaiterais que vous cessiez de laisser croire que nous aurions des attitudes différentes des autres et qui seraient désagréables à l'encontre de quiconque, de la majorité comme de l'opposition. Nous respectons tout le monde ici et je n'ai jamais considéré que l'opposition devait avoir moins de droits que la majorité. Je crois d'ailleurs le montrer largement en répondant à un nombre de questions chaque soir de plus en plus important.

Votre deuxième question, Monsieur Conway ?

M. Conway

Monsieur le Maire, cette question vous a été envoyée le mardi 14 novembre et réexpédiée le vendredi 24 novembre, dans les délais prévus par le règlement intérieur pour vous permettre de préparer votre réponse. Conformément à ce même règlement, nous ne pourrions pas réagir à la réponse que vous ferez en séance.

Nous vous avons interpellé les 22 mai et 30 juin sur le problème de l'accessibilité de secours dans l'allée Henriot qui jouxte l'opération immobilière prévue au 9 rue Médéric (site entreprise Chimicolor). Vous vous étiez engagé à demander aux pompiers une copie de leur rapport qui émettait alors un avis favorable. L'avez-vous obtenue ?

Par ailleurs, il apparaît dans une lettre de Chimicolor adressée au Préfet le 22 août que HOS Habitat n'aurait de leur côté pas donné une suite favorable à ce sujet.

Enfin, selon un courriel dont nous étions tous destinataires, de M. Garnier Patrick, que nous citons avec son accord, les véhicules de secours qui sont intervenus le vendredi 6 octobre dernier pour secourir un de ses voisins du 7 bis rue Médéric ont rencontré des difficultés :

- 1) à accéder rapidement dans cet accès pompiers du fait de l'emprise des bungalows de chantier ;
- 2) à accéder à l'allée du 7 bis rue Médéric du fait de l'empiètement des palissades de chantier sur l'allée.

Pouvez-vous nous dire où nous en sommes concernant la copie du rapport des pompiers et de l'action entreprise par vos services suite à l'alerte de M. Garnier Patrick ?

Nous vous remercions de vos réponses.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

Premièrement, nous avons reçu le rapport des pompiers le 11 octobre 2017 par mail – je l'ai sous les yeux – et nous allons le transmettre à qui de droit, à M. Garnier en particulier.

Deuxième point, vous tirez la sonnette d'alarme en étant très alarmiste et en disant que les pompiers auraient eu des difficultés à secourir un habitant du 7 bis rue Médéric le 6 octobre dernier. J'ai interrogé personnellement les pompiers, ceux-ci ont nié qu'il y ait eu une quelconque difficulté. Je n'étais évidemment pas sur place, vous non plus. Je vous mets en garde contre l'alarmisme qu'il convient de ne pas colporter quand on est un élu municipal.

Merci, Monsieur Conway.

D'autres questions ?

Monsieur Campion.

M. Campion

Depuis septembre 2017, Enedis a, selon ses dires et son site Internet, commencé l'implantation des nouveaux compteurs Linky sur La Garenne-Colombes, et un peu plus de 1 000 compteurs ont été installés au jour du Conseil municipal. Si un rapport d'avril 2017 du CGEDD indique que ces compteurs sont globalement sans danger pour la santé des consommateurs, une étude d'octobre 2017 du magazine *Que choisir* indique que des problèmes récurrents et persistants sont constatés lors de l'installation de ces nouveaux compteurs sur environ 25 % des usagers. Une longue liste d'incidents est rapportée, allant de la coupure récurrente des box Internet à l'arrêt intempestif de congélateurs et de ballons d'eau chaude, avec les évidentes conséquences financières pour les usagers.

Le CGEDD et le magazine *Que choisir* sont aussi d'accord sur le constat d'une formation parfois insuffisante des prestataires d'Enedis et du peu d'attention accordée aux consommateurs et les problèmes d'installation. Une durée « standard » de seulement 30 minutes est prévue pour l'installation complète du nouveau compteur. Cela a pour conséquence des mises hors tensions brutales dans certaines copropriétés sans prévenir les usagers et un manque récurrent de consignes préparatoires avant l'installation (mise hors tension préalable de certains équipements). Les prestataires interviennent sans la présence des usagers ou sans leur accord et souvent sans la moindre explication ni sur la nature connectée du nouveau compteur, ni sur leurs droits sur la protection des données personnelles.

Nous vous demandons quelles sont les mesures de prévention et d'information que la mairie va déployer pour informer et accompagner les habitants de La Garenne-Colombes lors du changement des compteurs, en particulier quand les usagers refusent cette installation. Nous vous demandons aussi quel plan d'action va être mis en place dans le périmètre des installations municipales susceptibles d'être affectées dans leur fonctionnement par ce changement de compteur ? Nous vous remercions de votre réponse.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Les bâtiments communaux, hors les petits sites, sont déjà équipés en compteurs communicants. Ce ne sont pas des Linky, ce sont des compteurs d'un nom différent, mais l'esprit est à peu près le même.

S'agissant des particuliers qui souhaitent refuser l'installation, ils ont le droit de le faire. Il faut simplement qu'ils se rapprochent de la société Enedis pour faire une démarche individuelle directe auprès d'eux. Dans cette hypothèse, Enedis n'installe pas et a des rapports contractuels différents.

Enfin, sur la protection des données, il m'a été rapporté que les données continuent à appartenir à l'abonné et pas à Enedis.

D'autres questions ?

M. Campion

Le 22 mai dernier, en réponse à notre question orale relative à l'opération immobilière prévue au 9 rue Médéric (site entreprise Chimicolor), vous affirmiez : « Ce sujet est un sujet définitivement bien connu de l'administration communale, ainsi que des élus ». Le 30 juin, au sujet du suivi de la dépollution des sols, vous affirmiez : « Les résultats du sol se sont avérés négatifs, sinon les travaux n'auraient pas pu reprendre ». Il s'avère pourtant que la réalité a été tout autre, puisqu'il apparaît dans une lettre qui vous a été adressée par le Préfet le 21 juillet, comme dans une lettre de la société Chimicolor en date du 22 août, que toutes les prescriptions de l'arrêté préfectoral n° 2017-40 du 9 février n'étaient toujours pas réalisées.

De plus, Chimicolor rencontrerait des difficultés dans l'organisation des investigations hors de l'emprise de leur ancien site, la configuration de l'allée Henriot ayant été modifiée dans le cadre du démarrage des travaux, et qu'il serait toujours sans retour de la mairie pour l'installation du piézomètre dans le jardin public.

Comment expliquez-vous un tel écart dans l'appréciation de la réalité de cette situation entre vos réponses et la teneur de ces courriers ?

Nous vous remercions de votre réponse.

M. le Maire

Cher Monsieur, merci pour votre question.

Je suis surpris qu'il y ait deux questions sur le même sujet. Il aurait peut-être été plus logique, à moins de vouloir faire durer le plaisir, mais je ne peux pas imaginer que ce soit votre volonté, de regrouper vos questions, puisqu'elles abordent exactement la même opération. Toutefois, je vous avoue ne pas tout comprendre dans votre propos, parce que dans un courrier que nous avons reçu il y a un mois, le Préfet nous a écrit, et il dit la chose suivante que j'ai notée pour ne pas faire d'erreur : « Les résultats des mesures réalisées selon un protocole validé au préalable par l'ARS ne font apparaître aucun dépassement des valeurs de référence dans l'air ambiant des bâtiments, que ce soit dans les sous-sols ou à l'intérieur des logements situés au rez-de-chaussée. [...] Au regard de ces résultats, l'ARS considère qu'il n'y a pas à redouter d'effets pour la santé des résidents ». Voilà ce que m'écrit le Préfet citant lui-même un document de l'ARS.

La préfecture a demandé à Chimicolor de procéder « à des investigations complémentaires afin de délimiter l'extension de la pollution dans les gaz des sols et les eaux souterraines et son éventuel traitement ». À cette fin, la société Chimicolor nous a demandé l'autorisation de pouvoir implanter un piézomètre dans le jardin public qui est à proximité immédiate de l'ancien site. Le Préfet dit à ce sujet : « Un examen favorable de cette demande par vos services permettrait de réaliser les investigations nécessaires pour délimiter l'extension de la pollution ». Autrement dit, il nous a été demandé l'autorisation d'implanter un appareil de mesure chez nous, Ville, alors que nous ne sommes pas partie à l'affaire, c'est-à-dire dans le square qui jouxte. Évidemment, nous sommes favorables à cette démarche. Nous avons proposé que le piézomètre soit implanté dans le parking du foyer des arts et de loisirs, derrière le square, pour éviter que les enfants n'utilisent l'appareil comme un but et chutent ou même jouent avec, ce qui ne change rien aux investigations. Nos services ont rencontré l'entreprise à cette fin, il y a une semaine, et le Préfet nous communiquera les résultats qui auront été obtenus.

Je vous remercie de votre attention pour ce sujet qui est récurrent, mais on va en venir à bout avec l'aide de tous. Je pense que je n'ai oublié aucune question.

Merci infiniment. Je vous souhaite une bonne soirée à tous.

La séance est levée à 21 heures 13.